



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 MARS 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 21 MARS 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce mardi 21 mars 2023 à 19 h.

Sont présents :
Monsieur Raynald Houde, conseiller
Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
Madame Nathalie Laprade, conseillère
Madame Josée Lampron, conseillère
Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents :
Monsieur Marcel Grenier, directeur général
Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
 - 1.1 Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1 Engagement d'un directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
 - 3.2 Nomination d'un directeur adjoint du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Au début de l'assemblée, monsieur Pierre Dolbec, maire, constate que tous et chacun des membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire fait selon l'article 323 *Loi sur les cités et villes* et les articles 133 et 134 du code de procédure civile.

Cet avis de convocation indiquait sommairement les affaires qui seraient soumises à la séance. Celui-ci a été notifié par courriel à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. La séance extraordinaire est ouverte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 MARS 2023

145-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

146-2023 ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR DU SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que madame Lise Langlois quitte pour la retraite le ou vers le 30 avril 2023;

ATTENDU qu'en conséquence, le poste de directeur(trice) du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire doit être comblé;

ATTENDU la tenue d'un concours à cet effet;

ATTENDU la recommandation unanime des membres du comité de sélection, incluant celle de la consultante en gestion des ressources humaines de la firme Java Management;

ATTENDU le rapport de monsieur Marcel Grenier, directeur général, en date du 16 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Martin Pouliot au poste de directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire et monsieur Marcel Grenier, directeur général, à signer un addenda à cet effet au contrat de travail à durée indéterminée des directeurs de service de la Ville.

Toutes les conditions du contrat s'appliquent à monsieur Pouliot, à l'exception des clauses salariales, vacances et du paragraphe 2 de l'article 3.3, lesquelles conditions sont énumérées dans le rapport du directeur général, annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. L'annexe «C» de la directrice actuelle s'appliquera également à monsieur Pouliot.

L'employé est soumis à une période de probation de six mois à partir de la date d'embauche dans la semaine du 17 avril 2023.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Salaires employés cadres - Activités récréatives* (02-701-20-141) et *Activités culturelles* (02-702-20-141).

ADOPTÉE

147-2023 NOMINATION D'UN DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU qu'il y a lieu de créer un poste de directeur adjoint à l'organigramme du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU le rapport de monsieur Marcel Grenier, directeur général, en date du 16 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU de nommer monsieur Éric Gingras au poste de directeur adjoint du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire et l'intégrer au contrat de travail des cadres intermédiaires et personnel de direction.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 MARS 2023

Monsieur Gingras sera assujéti à une probation de six mois à partir de son entrée en fonction, soit le 17 avril 2023.

Cette promotion est accordée aux conditions contenues dans le rapport de monsieur Marcel Grenier, directeur général.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire et monsieur Marcel Grenier, directeur général, à signer l'addenda à cet effet au contrat de travail des cadres intermédiaires et personnel de direction.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Personnel de direction Loisirs* (02-701-20-141 et 02-702-20-141).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil.

148-2023

CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU de clore la séance extraordinaire du 21 mars 2023.

L'assemblée est levée à 19 h 05.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE ET DIRECTRICE
DES AFFAIRES JURIDIQUES



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 MARS 2023**

